

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 12 juillet 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 2, 3, 4 et 5 juillet 2018

2018 V.420 Vœu relatif à l'initiation à la randonnée des petits Parisiens..

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Considérant l'organisation par notre ville des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 ;

Considérant la nécessité pour cet évènement de faire de Paris une ville sportive et ainsi faire découvrir de nouveaux sports à l'ensemble des Parisiens ;

Considérant le succès la journée internationale olympique du 23 juin 2018, et les 30 disciplines auxquelles ont pu être initiés les Parisiens ;

Considérant que cette découverte de nouveaux sports doit s'adresser à tous;

Considérant que la randonnée a différents bienfaits sur la santé ou la croissance, et que ce sport est peu pratiqué par les plus jeunes ;

Considérant que l'on constate de plus en plus de sédentarité à tous les âges de la vie ;

Considérant qu'il existe 8 sentiers de randonnée passant par Paris notamment le GR 1 appelé « Tour de Paris » ou le GR 22 reliant Notre Dame de Paris au Mont-St-Michel ;

Considérant le GR 204 sentier de 50km, créé dans le cadre de notre candidature à l'organisation des JOP 2024, seul sentier exclusivement parisien et qui emprunte notamment la Petite Ceinture ;

Considérant la création du futur sentier métropolitain du Grand Paris de près de 500 km articulant le territoire de la Métropole du Grand Paris avec les Villes nouvelles de la Grande Couronne ;

Considérant que la randonnée est également un excellent moyen de découvrir la nature, de l'appivoiser, mais aussi de la respecter ;

Considérant les actions 11 et 14 du Plan Biodiversité encourageant d'une part à la « sensibilisation à la biodiversité de la crèche au lycée » et d'autre part souhaitant « favoriser la participation des parisiennes et des parisiens à la reconquête et à la préservation de la biodiversité » ;

Considérant que la pratique de la randonnée peut-être une façon ludique de répondre à ces objectifs ;

Sur proposition de Laurence GOLDGRAB, Buon TAN et les élus du groupe RG-CI le Conseil de Paris

Émet le vœu que :

- La Ville de Paris fasse la promotion de la randonnée et du topoguide Paris 2024 à tous les parisiens, notamment les enfants dans le cadre scolaire et périscolaire ;
 - la DASSCO et la DJS se rapprochent du comité de randonnée de Paris et de ses 40 clubs parisiens :
- . pour faire découvrir la discipline aux enfants en s'appuyant notamment sur le topoguide Paris 2024,
- . pour proposer aux bénéficiaires de Senior + de participer aux nombreuses randonnées organisées chaque semaine par le comité et les clubs

Enfin que cette découverte de la discipline permette la sensibilisation à la protection de la biodiversité parisienne, pour répondre aux actions 8 et 9 du Plan Biodiversité de Paris.